Agenda 2030 - Politique française de coopération internationale : quelles nouvelles orientations ?

SÉANCES PUBLIQUES PUBLIÉE LE 06/10/2016

Revoir la séance du 12 octobre 2016

Orodre du jour :

Présentation de l'Avis de la section des affaires européennes et internationales par M. Philippe Jahshan.
Intervention de M. André Vallini, Secrétaire d'Etat auprès du ministre des Affaires étrangères et du Développement international, chargé du Développement et de la Francophonie.
Déclaration des groupes.
Vote de l'avis.

Projet d'avis présenté par M. Philippe Jahshan au nom de la section des affaires européennes et internationales présidée par M. Jean-Marie Cambacérès.

L'agenda mondial du développement a été marqué en 2015 par trois sommets mondiaux : **la 3ème Conférence Internationale sur le financement du développement d'Addis-Abeba, la Conférence des Nations Unies sur le développement durable de New York** ou encore la **COP 21 de Paris**. Les Etats doivent aujourd'hui s'engager au plus haut niveau pour faire converger la lutte contre la pauvreté et les inégalités, et la protection de la planète. Tenant compte de ce nouveau cadre mondial et des enjeux qu'il soulève, la question se pose sur le positionnement de la politique française de coopération au développement, ses atouts et ses faiblesses pour y répondre. **Afin d'éclairer ce sujet, le gouvernement a saisi le CESE.**

La section formule une série de préconisations opérationnelles relatives à la façon d'appréhender et de mettre en œuvre le nouvel agenda du développement durable, au pilotage de la politique française de développement et de solidarité internationale, aux moyens financiers à lui consacrer ou au rôle que devrait occuper la société civile sur ces questions. Ces préconisations serviront de socle aux décisions du **comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID)** qui se réunira en novembre 2016.

© - copyright CESE - Novembre 2026